



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 27/05/2020

Dépôt des candidatures au second tour des élections municipales

Le second tour des élections municipales devrait avoir lieu le dimanche 28 juin 2020.

Les candidatures pour ce second tour pourront être déposées en préfecture ou sous-préfecture **le vendredi 29 mai et le mardi 2 juin 2020** :

Dans les communes de moins de 1000 habitants : les candidats au premier tour sont automatiquement reconduits. Ils n'ont pas à déposer à nouveau leur candidature. De nouveaux candidats peuvent se déclarer au 2ème tour uniquement dans le cas où il y aurait eu, au 1er tour, moins de candidats que de sièges à pourvoir.

Dans les communes de 1000 habitants et plus : le dépôt de liste est obligatoire à la condition d'avoir obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1er tour.

Les listes et candidatures déposées le 16 mars 2020 pour lesquelles un récépissé définitif a été délivré demeurent valables.

Pour déposer les candidatures dans chaque arrondissement les modalités sont spécifiques à chaque arrondissement :

Pour l'arrondissement de Grenoble :

Tous les candidats concernés par un dépôt de candidature au second tour (communes de moins de 1000 et de plus de 1000 habitants) doivent solliciter un rendez-vous par le module de prise rendez-vous qui est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.rvmun.isere.gouv.fr/>.

Pour l'arrondissement de La Tour du Pin :

Dans les communes de plus de 1 000 habitants : chaque candidat "tête de liste" sera contacté par la Sous Préfecture pour convenir d'un rendez vous personnalisé.

En cas de difficulté, les candidats peuvent contacter la Sous Préfecture de la Tour du Pin par courriel : pref-elections-spltdp@isere.gouv.fr

Contact presse

**Bureau du Cabinet et de
la Communication Interministérielle**



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans les communes de moins de 1000 habitants ayant eu, au 1er tour, moins de candidats que de sièges à pourvoir : les candidats, pour convenir d'un rendez-vous, doivent contacter la Sous Préfecture de la Tour du Pin par courriel à : pref-elections-spltdp@isere.gouv.

Pour l'arrondissement de Vienne :

les candidats doivent contacter la sous-préfecture de Vienne au 04 74 53 82 08 et/ou par courriel pref-elections-spv@isere.gouv.fr pour fixer un rendez-vous.

Dans le contexte actuel de pandémie, les consignes suivantes seront appliquées en préfecture et sous préfecture :

Un seul déposant par liste peut venir déposer (voire 2 au maximum en préfecture), le port du masque est requis ; enfin, les déposants sont invités à apporter leur stylo.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la préfecture :

<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-Locales/Municipales/Municipales-2020>

**Contact presse
Bureau du Cabinet et de
la Communication Interministérielle**

Tél : 04 76 60 33 80
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01